

 <p>AGGLO Étampeois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne Extrait du registre des décisions du Président DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p style="text-align: center;">CA-PDT- 2025- 223</p>
---	---	---

**Contrat de diffusion de spots publicitaires sur « Sud Essonne la radio »
avec la société EQUINOXE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne,

VU la délibération du 24 mars 2025 n° CA-DEL-2025-004 relative à la détermination des tarifs de commercialisation de spots publicitaires pour la radio intercommunale « Sud Essonne la Radio »,

CONSIDÉRANT que la société EQUINOXE souhaite diffuser un spot publicitaire sur « Sud Essonne la Radio », sur une durée de 4 semaines, à raison de 8 passages quotidiens, sur l'ensemble des plages horaires ouvertes à la publicité, soit 224 passages,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de diffusion de spots publicitaires sur « Sud Essonne la radio », pour une période de 4 semaines, à raison de 8 passages par jour, pour un montant global de 102 € TTC incluant la création du message audio de 20 secondes (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts – régime de la franchise en base de TVA), avec l'entreprise EQUINOXE, représentée par Mme Laurence BERLEMONT, sise 3 place Notre Dame à ETAMPES (91150).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée sur le site internet de la CAESE et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Direction des Finances et de la commande publique de la CAESE.

Étampes, le 23 OCT, 2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSER

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :

CONTRAT DE DIFFUSION DE SPOTS PUBLICITAIRES SUR « SUD ESSONNE LA RADIO »

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (CAESE)

Éditeur de la radio « Sud Essonne la Radio »

Dont le siège est situé 76 rue Saint-Jacques, 91150 Étampes

Représentée par Johann MITTELHAUSSER, Président de la Communauté d'Agglomération
Ci-après dénommée « la Radio »,

ET

Clients : Madame Laurence BERLEMONT

Enseigne : EQUINOXE

Adresse : 3 place Notre Dame, 91150 ETAMPES

Ci-après dénommé « l'Annonceur »,

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la diffusion, par la Radio, d'un spot publicitaire audio réalisé pour l'Annonceur.

Article 2 – Caractéristiques de la campagne

- **Durée du spot** : 20 secondes
- **Frais de production** : Spot de 20 secondes, réalisé par un acteur voix-off (tarif : 50 € TTC), dont le texte sera validé au préalable par l'Annonceur.
- **Nombre de diffusions** : 8 passages quotidiens pendant 4 semaines non interrompues, soit 224 passages.
- **Début de la campagne** : Après validation du message publicitaire audio par l'Annonceur. La date de commencement sera confirmée par la Radio par courrier électronique.
- **Plage horaire** : 8 passages par jour entre 5h00 et 20h59, à environ H + 20 minutes.

Article 3 – Conditions financières

- **Prix total de la campagne** : 52 € TTC au titre de la diffusion et 50 € TTC au titre de la production (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts – régime de la franchise en base de TVA).
- **Modalités de paiement** : Le règlement fera l'objet d'un titre de recettes émis par les services des Finances publiques.

Article 4 – Obligations de la Radio

La Radio s'engage à diffuser les spots selon les modalités prévues, sauf cas de force majeure (panne technique, grève, catastrophe naturelle). En cas d'interruption, la durée de la campagne sera prolongée d'autant. La Radio pourra ajuster ponctuellement les horaires de diffusion pour des raisons techniques ou éditoriales, sans diminuer le nombre total de passages.

Article 5 – Obligations de l'Annonceur

L'Annonceur s'engage à :

- Valider le texte du spot avant enregistrement et diffusion
- Garantir la légalité et la conformité du contenu publicitaire
- Régler le prix de la campagne selon les modalités définies.

Article 6 – Responsabilités

L'Annonceur est seul responsable du contenu du message. La Radio ne pourra être tenue responsable de litiges ou recours liés au contenu fourni.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les droits d'auteur et d'exploitation du spot restent la propriété exclusive de l'Annonceur durant une période de deux années. La Radio est autorisée à le diffuser uniquement dans le cadre de la présente campagne.

Article 8 – Durée et résiliation

Le contrat est conclu pour la durée de la campagne. Il peut être résilié de plein droit en cas de manquement grave, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

Article 9 – Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal judiciaire compétent du ressort d'Étampes.

Fait à Étampes, le 21 septembre 2025.

En deux exemplaires originaux.

Pour la Radio
Johann MITTELHAUSSER,
Président de la Communauté d'Agglomération
de l'Étampois Sud Essonne



Pour l'Annonceur
Nom : BERLENT Laurence

